



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 17 juin 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel	Madame Roxanne Caron
Monsieur Romain Bergeron	Monsieur Claude Lavoie

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/06-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/06-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/06-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 mai 2019 soit accepté.

2019/06-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/06-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2019 (revenus : 643 631 \$, dépenses : 755 084 \$, conciliation à des fins fiscales : -111 454 \$, déficit : -122 808 \$) soit accepté.

2019/06-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés au 31 mai 2019 d'une somme de 140 461,60 \$ soient acceptés.



No de résolution
ou annotation

2019/06-07

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2019/06-08

RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité terminée le 31 décembre 2018 soit accepté comme dépôt et que ce rapport soit distribué par la poste à chacun des contribuables de la municipalité.

2019/06-09

ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF – RÉFECTION RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres professionnel dans le cadre du contrôle qualitatif en lien avec la réfection de la rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- SNC Lavalin d'un montant de 16 910,10 \$ (plus taxes);
- Englobe d'un montant de 28 581,00 \$ (plus taxes);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de SNC Lavalin d'un montant de 16 910,10 \$ (plus taxes) soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault à signer tous les documents nécessaires à l'adjudication du contrat.

2019/06-10

ASSOCIATION CAMPING/MARINA OUTARDES II – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019/05-31

ATTENDU QU'entre la municipalité de la paroisse de Ragueneau et l'Association du Camping/Marina Outardes II, un bail est intervenu;

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Ragueneau a, conformément à la disposition n° 2 du contrat de bail entre les parties, envoyé un préavis de non-renouvellement du contrat de bail en conformité avec les exigences préétablies entre eux;

ATTENDU QUE la demande de non-renouvellement du bail remplit toutes exigences prévues et est conforme;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une modification concernant la durée du bail qui était inscrite préalablement à la résolution visant à adopter le préavis de non-renouvellement;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une modification de syntaxe est nécessaire au deuxième ATTENDU de la résolution adoptée le 21 mai 2019 portant le numéro 2019/05-31 qui se lit maintenant comme suit :

« **ATTENDU** le bail intervenu entre les parties mentionnées ci-haut, commençant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant au 31 décembre 2019 ».



No de résolution
ou annotation

2019/06-11

CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL - CAMPING/MARINA OUTARDES II

CONSIDÉRANT le non-renouvellement du bail avec l'Association du camping Bassin/Marina Outarde II (résolution 2019/05-31);

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre les activités du camping;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin il y a lieu de créer un comité de travail afin de déterminer les orientations futures et la méthode de gestion retenue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, monsieur Joseph Imbeault ainsi que le conseiller, monsieur Gilbert Dupont soient nommés afin de faire partie du comité de travail du Camping/Marina Outardes II.

2019/06-12

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT ENVERS LE PROCESSUS DE RÉFLEXION ET MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité à la démarche évaluant l'opportunité de mettre en commun une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un mandat d'étude a été confié à la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORTON, afin de dresser un portrait de la situation actuelle des SSI, évaluer les scénarios de regroupement possible ainsi que leurs incidences, afin d'émettre ultimement des recommandations aux municipalités mandataires;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt de l'étude, les municipalités mandataires se sont rencontrées à quelques reprises pour planifier une éventuelle mise en commun;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en fonction du directeur du SSI, une première rencontre officielle a eu lieu le 6 juin 2019 entre les municipalités intéressées et des représentants du MAMH, du MSP et de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QU'au sortir de cette rencontre, il y a lieu que chacune des municipalités intéressées adopte une résolution d'engagement, afin d'officialiser le processus de réflexion entourant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de mandater le directeur du SSI afin de revoir les scénarios de déploiement des ressources contenues à l'étude précitée, et d'émettre ses recommandations sur les modes de mise en commun envisageables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que la municipalité de la Paroisse de Ragueneau confirme son engagement au processus de réflexion entamé envers la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de son offre en matière de sécurité incendie;
2. Que monsieur Philippe Beaudet, directeur du service de sécurité incendie, soit mandaté pour revoir les scénarios de déploiement des ressources contenus à l'étude de RAYMOND CHABOT GRANT THORTON et émettre ses recommandations sur les modes de mise en commun envisageables.

2019/06-13

INSCRIPTION - CONGRÈS FQM 2019

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et le conseiller, monsieur Claude



No de résolution
ou annotation

Lavoie, à assister au congrès 2019 de la FQM qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre prochain.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés conformément aux règlements numéros 2006/10A et 2018/13.

2019/06-14

INSCRIPTION – COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annik Girard, à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer les 28 et 29 août prochain.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés conformément aux règlements numéros 2006-10A et 2018/13.

2019/06-15

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2019/05-01

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 juin 2019 concernant des travaux de réfection de diverses rues (préparation, pavage, resurfaçage);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres doit être annulé et refait puisqu'il manque de précisions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault à annuler l'appel d'offres 2019/05-01;
2. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault à publier un nouvel appel d'offres.

2019/06-16

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;



No de résolution
ou annotation

2019/06-17

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

AUTORISATION DE PAIEMENTS – LOCATION EXCAVATION R.S.M.F. INC.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de creusage de fossés ont été nécessaires sur la montée Taillardat en raison du niveau d'eau élevé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture n° 13148 d'un montant de 14 305,80 \$ (taxes incluses) à Location Excavation R.S.M.F inc. pour les travaux de creusage de fossés sur la montée Taillardat, payé à même le règlement d'emprunt n° 2018-11.

2019/06-18

AUTORISATION DE DÉPENSES

a) Personnel technique de la FQM – montée Taillardat

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à requérir au service d'ingénierie et infrastructures de la FQM afin de clarifier les documents d'appel d'offres reliés aux travaux de réfection de diverses rues (préparation, pavage, resurfaçage) incluant la montée Taillardat.

b) Réparations du quai

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation du quai sont nécessaires et urgents;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense reliée au coût de réparation du quai d'une valeur estimée à 4 000 \$ payée à même le surplus accumulé.

c) Réparation d'une pompe à égout

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire réparer une pompe à égout;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser la dépense évaluée à 3 400 \$ (plus taxes);
2. de payer la dépense à même le surplus accumulé;
3. que la dépense soit ajoutée à la taxe d'égout pour les deux prochaines années.

d) Disposition de béton

CONSIDÉRANT QUE le plancher de béton du garage a été démoli;

CONSIDÉRANT QUE les abris de béton situés sur le site de la piste de BMX seront démolis prochainement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de disposer adéquatement du béton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense évaluée à 6 000 \$.



No de résolution
ou annotation

2019/06-19

EMPRUNT TEMPORAIRE – RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27,1), toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QU'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété, par son règlement n° 2019-02, un emprunt de 1 753 344 \$ pour des travaux de travaux de réfection de la rue des Loisirs;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de procéder à un emprunt temporaire, auprès de la Caisse populaire de Ragueneau, de un million sept cent trente-trois mille trois cent quarante-quatre dollars (1 733 344 \$) et ce, jusqu'à financement permanent du règlement n° 2019-02;
2. d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau, les documents relatifs.

2019/06-20

EMPRUNT TEMPORAIRE – MONTÉE TAILLARDAT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27,1), toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QU'elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété, par son règlement n° 2018-11, un emprunt de 712 719 \$ pour des travaux de réfection de diverses rues (préparation, pavage, resurfaçage), incluant la montée Taillardat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de procéder à un emprunt temporaire, auprès de la Caisse populaire de Ragueneau, de sept cent douze mille sept cent dix-neuf dollars (712 719 \$) et ce, jusqu'à financement permanent du règlement n° 2018-11;
2. d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau, les documents relatifs.

2019/06-21

EMBAUCHE – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE des embauches au poste de préposée à l'information ont été effectuées pour la période estivale (résolution 2019/05-23);

CONSIDÉRANT QU'une 2^e subvention, non prévue, a été accordée;

CONSIDÉRANT QU'une personne supplémentaire à temps partiel permettrait une meilleure gestion de l'horaire;



No de résolution
ou annotation

2019/06-22

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2019-04

La conseillère, madame Roxanne Caron, donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 2019-04 abrogeant le Règlement n° 2018-13 relatif au traitement des élus municipaux.

2019/06-23

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-04

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de Règlement n° 2019-04 ayant pour objet d'abroger le Règlement n° 2018/13 relatif au traitement des élus municipaux soit et est autorisé par ce conseil.

2019/06-24

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet n'est traité.

2019/06-25

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/06-26

PÉRIODE DE QUESTIONS

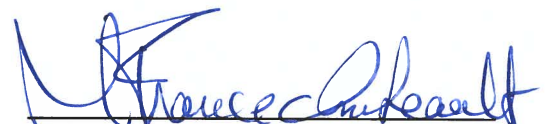
Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/06-27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 30.


Maire


Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

